

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le jeudi 16 novembre 2023 à 12 h. La présente séance s'est ouverte à 12 h 07.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman et M. Pier-Luc Laurin.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

25468-11-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

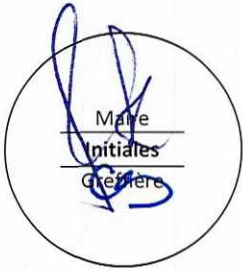
Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

5.
5.1

25469-11-23

TRAVAUX DE RACCORDEMENT À L'ÉGOUT DOMESTIQUE DU MANOIR SHAWBRIDGE AU 1162 RUE PRINCIPALE – DEMANDE DE PRIX ING-DP-2023-85 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par demande de prix numéro ING-DP-2023-85 conformément à la *Politique d'approvisionnement de la Ville* et au *Règlement 731 sur la gestion contractuelle*;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT les prix reçus :

Fournisseurs	Montant sans les taxes	Montant avec les taxes
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	92 623,69 \$	106 494,09 \$
Les excavations Serge Gingras inc.	111 621,14 \$	128 336,41 \$
Inter Chantiers inc.	161 481,83 \$	185 663,73 \$
Les Entreprises P. Dion inc.	166 852,49 \$	191 838,65 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Michaud, ing., chargé de projets, Direction de l'ingénierie, en date du 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Boivin, ing., directeur, Direction de l'ingénierie, en date du 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le *Règlement 828 décrétant un emprunt et des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'une école secondaire*;

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement :

1. D'octroyer le contrat ING-DP-2023-85 « Travaux de raccordement à l'égout domestique du manoir Shawbridge au 1162 rue Principale » à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) pour un montant total de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois dollars et soixante-neuf cents (92 623,69 \$), plus taxes.
2. Que les documents de la demande de prix, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fassent office de contrat.
3. De nommer la Direction de l'ingénierie pour procéder à l'évaluation du fournisseur dans le cadre du présent contrat s'il y a lieu.
4. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

12.

12.1

25470-11-23

ENGAGEMENT – CHARGÉ DE PROJET-INGÉNIERIE – POSTE CONTRACTUEL

CONSIDÉRANT que le poste de Chargé de projet-ingénierie se doit d'être comblé, de manière temporaire pendant les recherches d'une ressource



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

permanente;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Boivin, directeur, Direction de l'ingénierie, en date du 9 novembre 2023;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec le directeur général à signer un contrat de travail pour l'embauche de monsieur Régis Doré pour agir à titre de Chargé de projet-ingénierie aux conditions de travail prévues.

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 12 h 13 à 12 h 13.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucune intervention des conseillers.

16.

16.1

25471-11-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 12 h 13.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 25468-11-23 à 25471-11-23 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 25468-11-23 à 25471-11-23 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 16 novembre 2023.

Me Caroline Dion
Greffière